

MOT DE LA MAIRESSE – MARS 2019

Chers Dionysiennes et Dionysiens,

Mon mot de ce mois-ci est consacré entièrement au discours sur le budget qui suit ci-dessous.

DISCOURS SUR LE BUDGET 2019

PRÉAMBULE : Les membres du conseil ainsi que la direction générale et son équipe ont, pour ce deuxième budget du mandat en cours, investi de nombreuses heures de travail afin que celui-ci reflète parfaitement les orientations et priorités que le conseil s'est données. La démarche de planification stratégique en cours est venue également préciser les principaux enjeux de notre municipalité et les actions à mettre en place pour y répondre dès 2019. Je tiens sincèrement à tous les remercier pour ce travail phénoménal. Sachez que cet exercice fastidieux est toujours réalisé avec l'objectif de mettre au premier plan de nos décisions et orientations l'intérêt des Dionysiennes et des Dionysiens. Cet exercice est aussi réalisé avec le souci d'accroître notre efficacité et pouvoir ainsi augmenter notre capacité à assurer des services de qualité aux citoyens et à faire face aux nombreuses exigences des instances régionales, provinciales et fédérales.

En décembre dernier, le conseil a également pris la décision de mandater un nouvel auditeur pour nos états financiers soit monsieur Daniel Tétreault CPA. Ce dernier nous a aussi accompagnés dans l'élaboration de notre règlement de taxation et nous a amenés à présenter différemment certains éléments de notre taxation afin de les rendre plus uniformes avec l'ensemble des municipalités et conforme aux recommandations du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. À titre d'exemple, à compter de 2019, il y a sur vos comptes de taxes, une ligne identifiée « service de la dette », qui représente nos règlements d'emprunts taxés à l'ensemble de la population. En effet, les règlements de taxation doivent stipuler qu'annuellement, la municipalité doit taxer le montant équivalent en capital et en intérêts selon la répartition prescrite par ces règlements d'emprunts.

PRÉSENTATION DU BUDGET : Comme la loi l'exige, c'est un budget équilibré qui a été déposé à la séance du conseil du 4 février 2019, soit avec des dépenses totalisant la somme de 3 173 426 \$ et des revenus du même montant.

Rémunération des élu(e)s : L'an dernier nous avons pris la décision de ne pas augmenter la rémunération des élus autrement que de l'augmentation du coût de la vie, et ce, malgré l'accroissement considérable de la charge de travail. Nous avons également annoncé clairement que dans notre budget 2019, il y aurait un ajustement substantiel de cette rémunération afin de l'amener à la moyenne des pratiques d'autres municipalités comparables. De plus, à compter de 2019, l'allocation de dépenses qui n'était pas imposable le sera maintenant au niveau fédéral. Pour compenser cette nouvelle mesure et l'impact sur le revenu imposable des élus, un mode de calcul suggéré par la Fédération québécoise des municipalités a été appliqué. Cet ajustement nécessaire représente une augmentation de 7.5% de la rémunération de base des élus. De plus, pour ramener les salaires à un niveau comparable à la région, une augmentation de l'ordre de 12,5% sera appliquée. Cet ajustement nous amène au quatrième rang des six municipalités rurales de notre M.R.C. Notre dépense salariale des élus augmente donc de 20%. Sachez qu'aucune augmentation de cette rémunération n'a été faite depuis 2008, à l'exception de l'indexation au coût de la vie.

Rémunération du personnel : Dans ce budget, tous les employés verront leur salaire augmenté de l'indice du prix à la consommation soit de 2,2%. En 2019, nous poursuivrons la consolidation de notre structure administrative ainsi que la révision de nos modes de gestion.

Voirie : Dans ce poste budgétaire, nous avons augmenté la dépense d'asphaltage pour l'amener à un investissement de 100 000 \$. Le renouvellement des infrastructures d'évacuation d'un tronçon de la rue Saint-Germain est également prévu. La réfection du 4^e rang Ouest sera réalisée en 2019 tel que nous l'avions déjà annoncé.

Projets : Parmi les projets que nous voulons voir avancer en 2019, nous retrouvons entre autres, des investissements sur nos bâtiments publics, la conversion des luminaires de rues sur tout le territoire pour un système d'éclairage au DEL, une borne de recharge pour les véhicules électriques et la mise à niveau des projets de centre communautaire et des infrastructures sportives.

Développement économique et participation citoyenne : Nous avons également prévu au budget deux enveloppes de 10 000\$ chacune, l'une pour des initiatives citoyennes et l'autre pour des initiatives en lien avec le développement touristique. Les critères d'admissibilité pour ces deux enveloppes seront communiqués d'ici le printemps. De plus, un budget de 6 500\$ a été réservé pour la réalisation du plan d'action recommandé par le comité consultatif touristique.

Taxation et conclusion : Il est à noter que certains projets prévus en 2018 n'ont pu être réalisés et les fonds réservés à cette fin demeurent disponibles. De plus, nous prévoyons réaliser un surplus qui sera confirmé lors du dépôt de nos résultats financiers de 2018. Il est à noter également que des travaux tels que ceux de la rue Saint-Germain seront financés en partie à même les fonds du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

L'année 2020 sera l'année de mise en application de notre nouveau rôle d'évaluation et il est à prévoir qu'il y aura des impacts à la hausse sur les comptes de taxes à compter de 2020. Bien que nous tenterons de minimiser le plus possible les impacts de ce nouveau rôle d'évaluation, il sera définitivement impossible de les éliminer complètement.

Dans ce contexte, les membres du conseil sont heureux de vous annoncer que globalement, notre budget annuel de 2019 n'augmente pas. De plus, les citoyens visés par la tarification pour l'épuration verront une diminution du tarif passer de 475\$ à 393.32\$. La tarification sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles diminue également de 7,55\$. Les résidences ayant une fosse septique ont quant à elle une tarification de 75\$ sur leur compte de taxes pour la vidange de leur fosse. Ces citoyens n'auront donc plus à s'occuper de la vidange de celle-ci aux deux ans tel qu'exigé par la loi puisque dorénavant cette démarche sera prise en charge par la municipalité.

Nous sommes très heureux de ces bonnes nouvelles et nous espérons sincèrement que toutes ces mesures vous satisferont. Nous souhaitons que l'année 2019 soit une année de réalisations.

Ginette Thibault, mairesse de Saint-Denis-sur-Richelieu